



FEMIP



Les opérations de prêt au Maroc depuis 1995

La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été mise en place en réponse aux conclusions du Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002) et de la Conférence euro-méditerranéenne de Valence (22 et 23 avril 2002). Elle a pour objet d'aider les pays partenaires méditerranéens à relever les défis de la modernisation économique et sociale et de la poursuite de l'intégration régionale. Le Conseil européen de décembre 2003 a décidé de renforcer la FEMIP avec trois axes principaux :

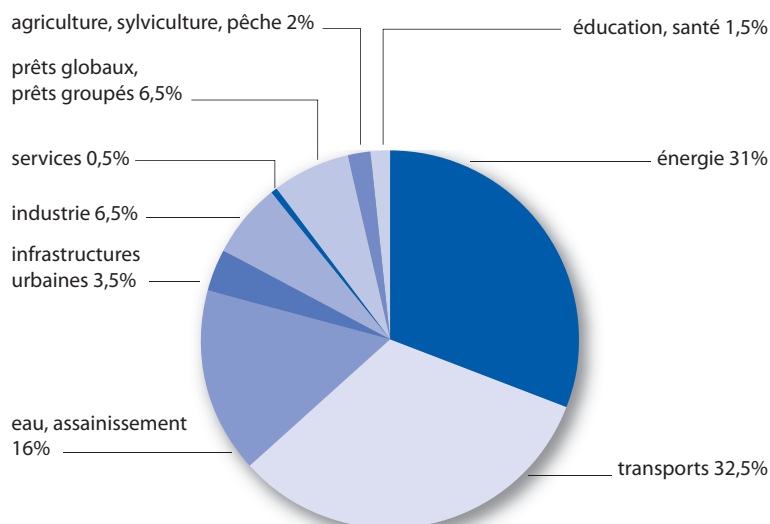
- **offrir des financements à risque au secteur privé sans garantie publique** grâce à une provision *ad hoc* pour les opérations en Méditerranée;
- **la diversification de la palette des produits offerts, grâce à la mise en place d'un fonds fiduciaire** qui facilitera des prises de participation, des prêts participatifs, des prêts subordonnés avec rémunération liée aux résultats de l'entreprise, ainsi que des études et assistances techniques ;
- **un dialogue renforcé avec les pays partenaires méditerranéens** avec la création d'un véritable **Comité ministériel** annuel de la FEMIP, des réunions régulières d'experts et l'ouverture de bureaux locaux dans la région.

La perspective de la création en 2010 d'une zone de libre-échange entre l'Europe et les pays partenaires méditerranéens s'est accompagnée depuis la déclaration de Barcelone, adoptée le 28 novembre 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, par une demande soutenue de financements de projets dans la région méditerranéenne.

Pour faciliter le développement du secteur privé, la FEMIP dispose d'une gamme d'instruments, pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Le même investissement peut ainsi être financé par association de différents produits. Elle peut accorder des prêts en utilisant essentiellement ses ressources propres, qu'elle se procure sur les marchés des capitaux. La FEMIP met également en œuvre des concours sur capitaux à risques financés sur ressources budgétaires de la Communauté européenne. À cela s'ajoutent l'assistance technique destinée à mettre au point les projets financés par la Banque et des ressources additionnelles du Fonds fiduciaire de la FEMIP (FFF) apportées par les États membres de l'Union ainsi que de la Commission.

Au Maroc, depuis 1995, la FEMIP s'est associée au financement de projets d'investissement ayant un impact fondamental sur le développement économique de ce pays. Cette implication de la FEMIP représente à ce jour environ 2 milliards d'EUR.

Financements au Maroc depuis 1995 (par secteur)





Un exemple de réussite :

Le prêt «Infrastructures Logement Social», de 71 millions d'EUR, accordé à la Holding d'aménagement «Al Omrane», une société d'aménagement spécialisée dans les zones urbaines réservées à la construction de logements sociaux, constitue une première pour la FEMIP dans le secteur du logement social en dehors de l'Union. Il participe à l'amélioration des conditions de vie des ménages marocains grâce au financement d'infrastructures primaires dans des zones résidentielles qui manquent d'équipements de base et dans des zones de nouvelle urbanisation. En accordant ce prêt à Al Omrane, la FEMIP contribue à supprimer des bidonvilles, à réhabiliter des quartiers insalubres et à remédier à la pénurie de logements sociaux au Maroc.

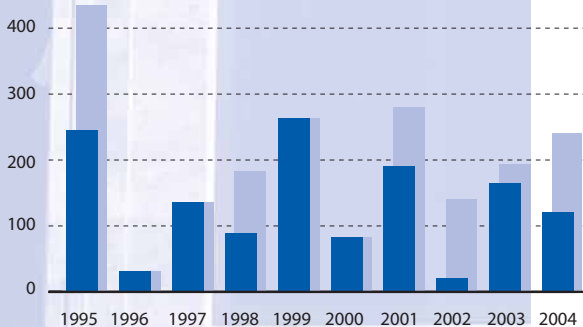
Le projet s'inscrit dans le cadre du programme « Villes sans bidonvilles », dont l'objectif est de construire 100 000 logements à faible coût par an. La FEMIP intervient conjointement avec

- (i) l'Agence française de développement (AFD), qui finance un projet complémentaire,
- (ii) la Banque mondiale, qui met actuellement au point un projet d'appui aux réformes institutionnelles dans ce secteur, et
- (iii) la Commission européenne, qui a inscrit l'éradication des bidonvilles dans ses priorités pour 2005 et 2006.

Grâce à ce projet, la FEMIP poursuit la réalisation de l'un des Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies : améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020.

Financements de la FEMIP en faveur de l'environnement, des transports et du secteur privé au Maroc depuis 1995

(en proportion du volume total des financements dans ce pays)



La FEMIP

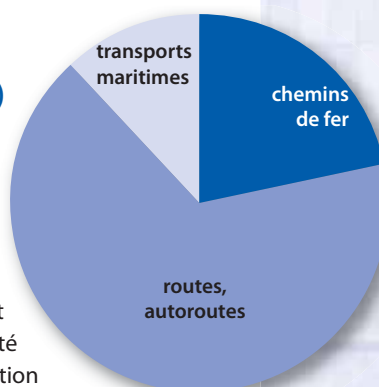
Les activités de la FEMIP ont pour cibles deux volets distincts mais complémentaires :

- apporter au Maroc des financements à long terme indispensables pour renforcer et développer ses infrastructures économiques, notamment dans les domaines des transports, de l'eau et de l'énergie, et de répondre ainsi à ses besoins fondamentaux de développement. À cette fin, la FEMIP propose des prêts à long terme assortis de différés d'amortissement que justifie la nature des projets bénéficiant des financements en question ;
- soutenir le secteur privé, par le biais de prêts ou de capitaux à risques. La vitalité du secteur privé est seule à même de créer les emplois et les exportations nécessaires.

Financements au Maroc en faveur du secteur des transports depuis 1995 (par sous-secteur)

Soutien au secteur des transports ...

Le secteur marocain des transports, avec un total de 644 millions d'EUR, soit 32% du total, a bénéficié d'un important soutien de la part de la FEMIP : des montants élevés ont été affectés au secteur routier pour la construction et la réhabilitation de routes rurales dans les provinces du Nord et au secteur autoroutier pour la construction de plusieurs tronçons à travers le pays. La FEMIP a également participé à la modernisation, à la construction ou à la réhabilitation de nombreux ports marocains, ainsi qu'à la modernisation des chemins de fer.



Les prêts dans les pays partenaires méditerranéens sont mis en œuvre dans le cadre de la « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (FEMIP). La FEMIP vise essentiellement à développer le secteur privé et à financer des infrastructures socio-économiques de nature à favoriser ce développement.

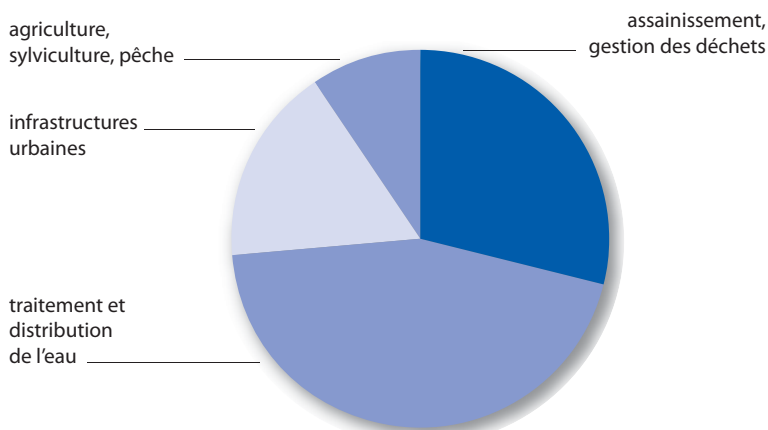
... de l'environnement ...

La FEMIP a financé de manière régulière des projets de protection de l'environnement. Près de 425 millions d'EUR (22% du total) sont consacrés à la réalisation de cet objectif :

- 123 millions d'EUR pour le financement d'infrastructures majeures d'assainissement et de traitement des eaux usées à Fès, Safi, Beni Mellal, Settat, Marrakech, Agadir et Meknès;
- 190 millions d'EUR pour les installations d'approvisionnement en eau potable dans les principales villes du pays;
- 71 millions d'EUR pour les infrastructures urbaines;
- 40 millions d'EUR pour le développement agricole avec la construction à Ait Chouarit, dans les monts de l'Atlas, d'un barrage qui alimente des réseaux d'irrigation et fournit une eau de meilleure qualité à Marrakech, ainsi que la construction d'équipements d'irrigation dans les plaines d'Haouz et de Doukkala;
- enfin des prêts en faveur de petits investissements réalisés dans des exploitations agricoles (défrichements de terres, ouvrages d'irrigation, bâtiments, équipements et bétail, par exemple).

Récemment, la FEMIP a contribué à la dépollution de la centrale de Mohammedia: en réduisant les émissions de gaz de combustion et les rejets de déchets solides, cette action permet non seulement d'optimiser le rendement de la centrale mais aussi d'améliorer l'environnement dans la région de Casablanca, le principal pôle économique et urbain du pays.

Financements au Maroc en faveur du secteur de l'environnement depuis 1995 (par sous-secteur)

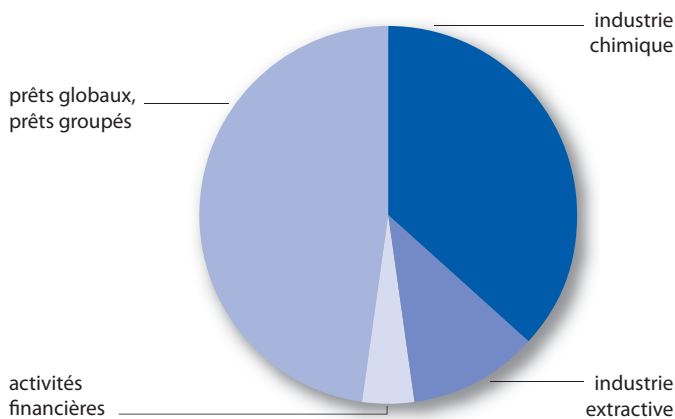


La FEMIP est l'aboutissement d'un partenariat entre l'Union européenne et les pays voisins du bassin méditerranéen qui remonte à plus de trente ans et s'est intensifié dans les années 90 pour appuyer le Processus de Barcelone, enclenché par la Conférence de Barcelone en novembre 1995.

La FEMIP a pour objet d'aider les pays partenaires méditerranéens à relever les défis de la modernisation économique et sociale et de leur meilleure intégration régionale, en accord avec la politique de voisinage de la nouvelle Europe élargie. Elle permet à l'Europe de renforcer sa coopération avec les pays partenaires. Grâce à la FEMIP, qui dispose de ressources financières accrues, le volume annuel des financements dans la région a pu être porté progressivement de 1,5 milliard à 2 milliards d'EUR.

La FEMIP accorde la priorité au financement de projets réalisés par le secteur privé, dans le double but de libéraliser l'économie des pays partenaires méditerranéens et de développer leur potentiel, en prévision de la création d'une union douanière entre ces pays et l'UE à l'horizon 2010. Elle met l'accent sur les investissements étrangers directs et les initiatives du secteur privé local, ainsi que sur les projets relevant du secteur social, notamment la santé, l'éducation et la protection de l'environnement, dans le souci de promouvoir la stabilité sociale et d'encourager la réalisation d'investissements productifs.

Financements au Maroc en faveur du secteur privé depuis 1995 (par sous-secteur)



... et de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la FEMIP a apporté, avec un total de 615 millions d'EUR (31% du total), son soutien à l'extension du réseau de transport et de distribution d'électricité et à son interconnexion avec l'Espagne. Elle a également financé la production d'énergie au Maroc, entre autres les deux parcs d'éoliennes dans le nord du pays. Par ailleurs, les concours de la FEMIP ont permis de financer le gazoduc du Maghreb, qui relie le Maroc et l'Espagne et permet d'acheminer le gaz naturel d'Afrique du Nord vers l'UE .

Un partenaire pour le secteur privé

Le Maroc, qui s'est prononcé parmi les premiers pour un partenariat avec l'UE, a commencé à solliciter le soutien de la FEMIP en faveur du secteur privé. Plus de 270 millions d'EUR ont été consacrés à la création et à la modernisation d'entreprises agroalimentaires, industrielles et touristiques ainsi qu'au développement agricole.

Outre son appui à de grands projets industriels, tels que la mise à niveau des installations industrielles destinées à la production de phosphates, la FEMIP a apporté des financements sous la forme de lignes de crédit à long terme auprès d'intermédiaires financiers sélectionnés et sous la forme de concours sur capitaux à risques; 129 millions d'EUR ont été engagés sous cette forme au Maroc.

Le pari du micro-crédit

L'intervention de la FEMIP dans le secteur du micro-crédit vise à soutenir un nombre important de petits projets d'investissement réalisés par les clients de ces associations. Elle stimule l'essor du micro-crédit au Maroc et contribue à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'émancipation des femmes. 20 millions d'EUR ont été affectés par la FEMIP à ce jour.

Le développement durable à long terme

Enfin, avec un prêt de 30 millions d'EUR, la FEMIP vient de s'engager dans la formation professionnelle au Maroc.

Un soutien continu à la croissance et à la qualité de vie

Bureau à Rabat:

M. René Perez

Représentant Permanent

Riad Business Center

Aile Sud - Immeuble S3 - 4^è étage

Boulevard Er-Riad

Rabat - Maroc

☎ (+212) 37 56 54 60

☎ (+212) 37 56 53 93

✉ r.perez@bei.org

Inauguré le 17 juin 2005, le Bureau a comme mission, outre une activité de liaison avec les autorités marocaines et les principaux interlocuteurs locaux de la Banque, celle d'optimiser les processus d'identification et de suivi des projets, notamment dans le secteur privé, en renfort des équipes du siège; le Bureau a pour tâche également de faciliter la mise en œuvre de l'assistance technique de la FEMIP en faveur des projets et des institutions financières au Maroc.

Contacts:

Pour tout renseignement complémentaire sur les financements dans les PPM et sur la FEMIP, ainsi que pour toute demande de presse, prière de contacter le département « Communication et information » :

Mme Helen Kavvadia,

Attachée de presse principale,

☎ (+352) 43 79 31 34

☎ (+352) 43 79 31 88

✉ h.kavvadia@bei.org

www.bei.org

Les pays partenaires méditerranéens sont : Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie